

édito



Les sanglots longs des violons de l'automne...

La bourse n'aime pas l'automne.... 1929, 1987, 2000 et 2008. Est-ce les sanglots longs des violons de l'automne, est-ce la nostalgie des vacances ou les contraintes comptables de la fin de l'année ? Il y a une étude à mener afin de connaître cette répulsion automnale. Si la place de Paris a perdu plus de 30 % de sa valeur depuis le début de l'année, il est à noter que les épargnants français ne cèdent que marginalement à la panique. Avec un taux d'épargne supérieur à 15 % du revenu disponible brut, un des plus hauts taux au sein de l'Union européenne, les Français pourraient avoir des raisons de sombrer dans le pessimisme le plus noir. La succession des krachs depuis 1987 les a, sans nul doute, immunisés ; Par ailleurs, il convient de ne pas oublier que les épargnants français n'ont jamais été très attirés par le marché actions. Ils préfèrent les produits à court terme ou les produits obligataires. Ainsi, près de 80 % de l'épargne collectée à travers les contrats d'assurance-vie est placée en fonds euros. Quand ils optent pour un placement actions, ils choisissent des Sicav ou des FCP qui sont des organismes de gestion collective de l'épargne. Seuls 16 % des ménages disposent d'un Plan d'Épargne en Actions. Seuls 7 millions de Français possèdent, en direct, des actions. Les épargnants ne sont donc que faiblement concernés par la baisse des cours. La panique est toujours mauvaise conseillère ; il est temps de réfléchir aux opportunités d'achats que cette crise génère et non de mettre son argent sous son matelas, au risque de tenter les voleurs.

Philippe Crevel

Actualité

Plus de 330 personnes à Toulouse pour les Entretiens du Cercle des Épargnants !

Plus de 330 personnes ont assisté aux huitièmes Entretiens de l'Épargne et de la Retraite au Théâtre National de Toulouse le 2 octobre dernier. Compte tenu de l'actualité, le programme de la réunion a été modifié à la dernière minute. La crise financière, ses origines et ses conséquences ont été au cœur des débats. Philippe Setbon, directeur général de Generali Investments, Florence Legros, économiste, Jérôme Jaffré, directeur général du CECOP, Jean-Pierre Gaillard, journaliste économique, Jacques Barthélémy, avocat conseil en droit social, Jean-Pierre Thomas, associé-gérant de la Banque Lazard et Philippe Crevel, secrétaire général du Cercle, ont tenu un discours de vérité sur la crise et sur son ampleur tout en soulignant que les épargnants ne devaient pas céder à la panique. L'affluence et le sérieux des interventions comme des questions ont démontré l'utilité des Entretiens de l'Épargne et de la Retraite. Les vidéos des interventions seront très prochainement en ligne.

« Demain n'attend pas », le dernier roman du Cercle

Le Cercle des Épargnants a publié, au début du mois d'octobre, une nouvelle « Demain n'attend pas ou comment relever le défi de la retraite? ». A travers l'histoire de Xavier et de Patrick, son ami assureur, les enjeux de la retraite ainsi que les solutions pour améliorer ses revenus après la cessation d'activité sont présentés de manière pédagogique et le plus simplement possible. Cette nouvelle préfacée par le journaliste et Président du Cercle, Jean-Pierre Gaillard, est consultable sur le site du Cercle ou peut-être commandée par téléphone (01 58 38 65 87).

« Le Rendez-Vous des Retraites » masqué par la crise financière !

La crise financière a occulté le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 présenté à la fin du mois de septembre. Comme prévu, il comporte plusieurs mesures annoncées dans le cadre du Rendez-vous sur les retraites de 2008. Ainsi, le cumul emploi/retraite est autorisé pour les assurés ayant une carrière complète ou plus de 65 ans. La surcote passe de 3 à 5 %. A compter de 2010, les entreprises non couvertes par un accord sur l'emploi des seniors devront acquitter une pénalité égale à 1 % des rémunérations versées. Les accords devront comporter au moins un objectif chiffré et trois actions en faveur de l'emploi des salariés âgés, figurant dans une liste fixée par décret. Le Gouvernement entend, par ailleurs, supprimer les mises à la retraite d'office dans le secteur privé et les limites d'âge dans la fonction publique. Cette dernière mesure qui rentrera en vigueur au 1er janvier 2010 constitue une véritable révolution. Le salarié est maître de son départ à la retraite et de plus il peut liquider ses droits tout en restant salarié dans la même entreprise.

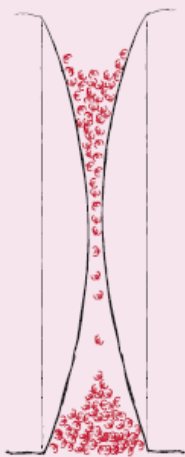
Les politiques familiales selon l'INED

L'Institut National des Études Démographiques a consacré son dernier numéro de sa revue « Population et Sociétés » aux politiques familiales au sein des pays développés. Elle souligne leur effet contrasté. Les chercheurs de l'INED constatent que, de 1980 à 2003, les pays développés ont, en moyenne, accru, leur effort en faveur des familles, de 1,6 % à 2,4 %. La France se démarque de ses partenaires avec un effort dépassant 3,8 % du PIB en tenant compte des aides fiscales. Il apparaît que le taux d'activité des femmes n'a pas de répercussion directe sur le taux de fécondité. Néanmoins, en France, les dispositifs en vigueur permettent le maintien de l'activité après la naissance du premier enfant mais conduisent à son interruption ou à sa réduction à la naissance des suivants. (Enquête Population et Sociétés numéro 448 septembre 2008)



N°27

En bref...



Chères pensions...

Dans le projet de loi de finances pour 2009, le poids des pensions versées aux anciens fonctionnaires s'accroît de 2,4 milliards d'euros. Seul le service de la dette, le paiement des intérêts, fait mieux avec +2,9 milliards d'euros. Les dépenses de pensions s'élèveront, l'année prochaine, à plus de 36 milliards d'euros.

Les comptes de l'assurance vieillesse toujours dans le rouge

En 2008, le déficit de l'assurance-vieillesse devrait atteindre 5,6 milliards d'euros après un résultat négatif de 4,6 milliards d'euros en 2007 et de 1,9 milliard d'euros en 2005 et 2006. Il faut remonter à 2004 pour trouver un excédent (0,3 milliard d'euros). En 2003, cet excédent était même de 0,9 milliard d'euros.

Les taxes de l'automne

Heureusement que les Français épargnent. En effet, entre la taxe de 1,1 point sur les revenus du patrimoine et la taxe de 2 % sur l'épargne salariale et l'épargne retraite collective, les épargnants sont mis à contribution.

La structure de l'épargne des Français

L'assurance-vie représente 54 % de l'épargne financière des ménages, (l'assurance en fonds euros représentant 44 %). En seconde position arrivent les comptes à vue (11,7 %) suivis par les Plans d'Épargne Logement (8,3 %) et les Livrets A et bleu (7,1 %) (chiffres juillet 2008 sources Banque de France et FFSA).

La Newsletter du Cercle des Épargnants

L'année du Livret A ?

Avec un taux à 4 %, la chute de la bourse et la prochaine banalisation de sa commercialisation, le Livret A ne connaît pas la crise. En un an (fin juillet), le montant de la collecte sur le Livret A atteint 12,6 milliards d'euros contre 2,4 milliards d'euros l'année dernière. Produit populaire par excellence, huit Français sur dix en détiennent un, il ne faut cependant pas le considérer comme le placement parfait. Son fort rendement n'est que la conséquence de la remontée de l'inflation ces derniers mois. Par ailleurs, il est plafonné à 15 300 euros. Produits d'attente peut-être, le Livret A n'est certainement pas le placement roi.

L'OCDE s'inquiète du coût des retraites précoces

Selon une étude de l'OCDE, au cours des 50 prochaines années, les faibles taux de fécondité et l'allongement de l'espérance de vie dans les pays membres de l'organisation internationale, entraîneront un doublement du taux de dépendance économique de la population âgée. Les dépenses des régimes publics de pension, qui financent entre 30 % et 80 % des retraites dans les pays de l'OCDE, augmenteront, en moyenne, de plus de trois à huit points du PIB en fonction des pays. L'OCDE préconise le développement des retraites par capitalisation et le recul de l'âge de départ à la retraite soulignant que la France, avec un âge légal de départ à la retraite à 60 ans, fait exception. En effet, l'âge moyen est de 65 ans. Il faut noter que les salariés partent souvent avant l'âge légal. Il n'y a qu'aux États-Unis et au Japon, où l'âge moyen effectif de départ à la retraite coïncide avec l'âge fixé pour le départ à la retraite. L'organisation internationale souhaite un effort accru en matière de formation et une action énergique pour maintenir en activité les seniors en particulier en Europe.

Emploi des seniors, la priorité...

L'objectif de passer à un taux d'emploi des seniors de 50 % dans les prochaines années nécessitera une remise en cause du monde du travail. L'instauration d'une nouvelle taxe de 1 % sur les entreprises, n'ayant pas signé d'accord, risque d'avoir un effet contreproductif. Elles auront, d'ici le 1er janvier 2010, intérêt à rajouter leurs effectifs d'autant plus que la notion de mise à la retraite disparaît. Il faudra donc à la fois, inciter les entreprises à conserver leurs salariés de plus de 55 ans et persuader ces derniers à ne pas vouloir partir le plus tôt possible à la retraite.

Après le défi de l'environnement, après le défi financier, le défi du vieillissement de la population

Le défi démographique est double : une terre à neuf milliards d'habitants en 2050 contre 6,7 milliards actuellement et un vieillissement sans précédent. La planète comptera 1,2 milliard de personnes de plus de 60 ans en 2025 et plus de 2 milliards en 2050 selon l'OMS. Les plus de 80 ans représenteront, toujours en 2050, 11,8 % de la population mondiale contre 1,2 % en 1950 et 3,4 % en 2000. En 1950, il y avait plus de 40 % de la population qui avait moins de 24 ans contre 9,1 % qui avaient plus de 64 ans. En 2000, 30 % de la population avait moins de 24 ans et 15,7 % plus de 64 ans. En 2050, seulement 23 % de la population aura moins de 24 ans et, en revanche, 30 % aura plus de 64 ans. Nous n'avons pas fini de parler de retraite...